

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#)

[Flash info] Flash
n°14 du 26 avril 2023

ACTUS REGIONALES

Lille : Printemps de l'accessibilité du 9 au 26 mai 2023

Publié le 24 Avril 2023

L'édition 2023 du Printemps de l'accessibilité qui se tiendra du 9 au 26 mai témoigne plus que jamais des talents et de l'innovation dont les acteurs du territoire font preuve au quotidien.

Le programme lillois vous propose plus de 69 actions portées par 21 associations et 14 services municipaux.

Une exposition proposant des photographies de personnes porteuses de trisomie appelée "Changeons de regard" sera notamment présentée durant toute la durée de l'événement à l'Hôtel de Ville.

La Ville se mobilise toute l'année

La Ville de Lille met en place de nombreuses actions tout au long de l'année en matière d'accessibilité. C'est un axe très important qui fait partie d'un ensemble.

Des concertations : depuis 2010, rencontres de la Commission Lille ouverte à tous et des groupes de travail. De l'emploi : la Ville de Lille mène également une politique forte pour l'emploi des personnes handicapées dans les services grâce à la signature d'une 4ème convention 2021-2023 avec le FIPHFP. Des formations et des sensibilisations : axe fort autour de la sensibilisation aux handicaps pour garantir le même niveau d'accès aux services de la Ville. Accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes : vidéos en LSF / Centre Relais Téléphoniques / Vélotypie. Accessibilité du bâti et des parcs et jardins : au travers de leur agenda d'accessibilité programmée, la Ville de Lille et ses communes associées se sont engagées à rendre leurs 440 établissements recevant du public et installations ouvertes au public accessibles d'ici 2024. Programme 2023

Parmi les dizaines d'évènements qui auront lieu durant le Printemps de l'accessibilité, vous pourrez notamment assister à :

Mardi 9 mai à 17h

LANCEMENT DU PRINTEMPS DE L'ACCESSIBILITÉ

En présence du Président de l'association « Un chromosome d'amour en plus » et de l'Adjointe au Maire déléguée à l'Inclusion des personnes en situation de handicap et à l'Accessibilité.

Temps convivial animé par les jeunes de l'Institut des Jeunes Aveugles et le Conservatoire, entrée libre.

> Hôtel de ville – Place Augustin Laurent / Informations : 03 20 49 51 24

Du mercredi 10 mai au jeudi 25 mai de 9h à 17h

CHANGEONS DE REGARD

Exposition de photos, proposée par l'association « Un chromosome d'amour en plus » et le Service Personnes Handicapées.

> Hôtel de Ville – Place Augustin Laurent / Informations : 03 20 49 51 24

Mercredi 10 mai à 17h

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION SENSIBILISATION À L'AUTISME

Café des Sarrazins 52, 54 rue des Sarrazins

> Informations : Hélène Kowalkowski – helenekowal@gmail.com

Jeudi 11 mai de 10h à 17h

LES 50 ANS DE L'ESAT

Journée portes ouvertes, proposée par l'ESAT du CCAS de Lille.

> ESAT de Lille Fives 51 rue de Belle Vue / Informations : 03 20 57 51 82

Vendredi 12 mai à 17h

AUTOUR DE LA GRAND'PLACE

Visite guidée et interprétée en LSF (Langue des Signes Française), proposée par le Service Ville d'Art et d'Histoire et l'Office de Tourisme.

Rendez-vous devant l'Office de Tourisme Place Rihour

> Informations et réservations obligatoires : Julie Crosnier - 03 62 26 08 30

Samedi 13 mai de 10h30 à 12h

VISITE GUIDÉE SENSORIELLE AU ZOO

Sensibilisation au handicap, proposée par le Zoo.

Zoo de Lille - Avenue Mathias Delobel

> Informations et réservations obligatoires : 03 28 52 04 20

Lundi 15 mai de 9h à 12h et de 14h à 16h

JOURNÉE HANDIBASKET

Sensibilisation au handicap, proposée par le Service des Politiques Sportives et la Direction des Actions Éducatives.

Réservée aux enfants des écoles élémentaires

Complexe sportif Micheline Ostermeyer - 19 boulevard d'Alsace

> Informations : Cathy Marin - 07 88 85 52 44

Mardi 16 mai à 14h

LE FLOW VOUS OUVRE SES PORTES

Visite guidée, proposée par le Flow - 1 rue de Fontenoy

> Informations et réservations obligatoires : Naima Gaye - 03 62 14 59 55

Mercredi 17 mai de 13h30 à 15h

BIBLIOTHÈQUE SENSORIELLE

Atelier créatif, proposé par Les Papillons Blancs de Lille et la Maison de quartier de Wazemmes.

Maison de quartier de Wazemmes - 36 rue d'Eylau

> Informations : Pôle Ressources Handicap - Service des
Papillons Blancs de Lille / 03 20 43 95 60 - prh-
mel@papillonsblancs-lille.org

Samedi 20 mai à 11h30

DÉCOUVREZ LES COLLECTIONS DE L'INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE

Visite guidée et interprétée en LSF (Langue des Signes
Française), proposée par l'Institut pour la photographie et
Signes de sens.

Institut pour la photographie - 11 rue de Thionville

> Informations et réservations obligatoires : Alice Rougeulle -
arougeulle@institut-photo.com

Dimanche 21 mai à 11h

VISITE GUIDÉE SENSORIELLE AU PALAIS DES BEAUX- ARTS

Visite guidée et interprétée en LSF (Langue des
Signes Française), proposée par le Palais des Beaux-Arts
Rendez-vous à l'accueil du Palais des Beaux-Arts - Place de la
République

> Informations et réservations obligatoires : 03 20 06 78 28

Mardi 23 mai de 9h à 16h

JOURNÉE SPORT BIEN-ÊTRE POUR ADULTES

Handisport, proposé par le Service des Politiques
sportives. Journée dédiée aux adultes et ouverte à tous.

Complexe sportif Auguste Defaucompret - 4 rue Parmentier

> Informations : Cathy Marin - 07 88 85 52 44

Mardi 23 mai à 14h30

SENTEURS, GOÛTS ET MATIÈRES AUTOUR DES HALLES DE WAZEMMES

Visite guidée sensorielle, proposée par le Service Ville d'Art et
d'Histoire, l'Office de Tourisme et la Maison Folie de

Wazemmes.

Rendez-vous au pied du métro station Gambetta - Rue Littré.

> Informations et réservations obligatoires : Julie CROSNIER -
03 62 26 08 30

Mercredi 24 mai à 14h

À LA DÉCOUVERTE DES OISEAUX

Balade inclusive, proposée par la Bibliothèque Municipale de
Lille et les Papillons Blancs de Lille.

Médiathèque des Bois-Blancs - 36 avenue Marx Dormoy

> Informations et réservations obligatoires : Médiathèque des
Bois Blancs - 03 20 92 52 87

Vendredi 26 mai de 10h à 17h

JOURNÉE PLEINE NATURE POUR ADULTES

Ateliers sportifs, proposés par le Service des
Politiques sportives.

Citadelle de Lille.

Accueil et départ parking du petit Paradis

> Informations : Cathy Marin - 07 88 85 52 44

Documents joints

[programmeprintempsdelaccessibilite.pdf](#)

EEHU - Appel à communication de la journée thématique 2023 : Vivre autrement les désaccords. Les désaccords moteurs pour le soin ; mythe ou réalité ?

Publié le 20 Avril 2023

APPEL A COMMUNICATION

Vivre autrement les désaccords.

Les désaccords moteurs pour le soin ; mythe ou réalité ?

Journée thématique fin novembre 2023

Soumission attendue pour le 20 juin 2023

Dans notre cadre contemporain où l'autodétermination et les préférences personnelles sont des valeurs très fortes, la communication, la médiation et la discussion sont sans cesse promues aujourd'hui pour la mise en œuvre des meilleures pratiques au sein des institutions. Le monde du soin n'échappe pas à ce contexte. Pourtant, la nécessité de devoir parfois recourir à des médiations internes ou à des tiers extérieurs montre que les désaccords ne peuvent pas tous être résolus sans conflit. Des désaccords peuvent survenir entre le patient et les soignants, mais aussi entre les soignants eux-mêmes et entre les différentes institutions.

Cette journée se propose d'explorer l'idée qu'il pourrait y avoir des effets positifs aux désaccords dans le soin. L'hypothèse testée est que les désaccords peuvent donner naissance à des éléments de solution, utiles pour l'avenir. Vecteurs de conscientisation, les désaccords pourraient ainsi être des producteurs d'efficacité, de solidité et donc de sérénité future.

Quel est le rôle du débat dans le soin ? Quelle est son importance ? Comment organiser les réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP), les délibérations collégiales, les réunions d'équipes, les commissions diverses, les conseils d'expression de service... ? Doit-on toujours aboutir à un consensus ? Le consensus peut-il être une unanimité ? Qu'en est-il des consensus étroits et des accords fragiles ? Qu'apportent exactement les désaccords ? Pourrait-on les considérer comme un potentiel moteur de progrès pour les soins ? Faut-il nécessairement chercher à tous les résoudre ? A quelles conditions peut-il paraître préférable de les laisser ouverts, et sous quelles formes ? Faut-il en garder la mémoire ou les oublier, et comment ? Y a-t-il des méthodes pour les résoudre ? Comment distinguer ce qui relève de situations singulières ou de problèmes généraux, de personnes ou de cas ? Ces questions s'adressent aux chercheurs, aux différents métiers de la santé (médecins, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, orthophonistes, psychologues, kinésithérapeutes, cadres, directeurs ...), à ceux du secteur social, aux patients, aux aidants, aux sciences humaines et sociales, à tout un chacun.

MERCI DE BIEN VOULOIR ADRESSER VOTRE PROPOSITION A L'E.E.H.U DE LILLE

AVANT LE 20 JUIN 2023

De préférence par voie électronique : contact.eehu@chu-lille.fr.

INTIMAGIR Hauts de France: Les dates des prochains groupes de parole gratuits en visio-conférence.

Publié le 17 Avril 2023

Groupes de parole co-animés par deux animateurs, un professionnel et une personne en situation de handicap.

Le groupe de paroles est un espace de paroles, d'écoute et d'aide sur la vie intime, affective, sexuelle, parentale et lutte contre la violence.

Il se fera en visio par Zoom (être équipé sur son téléphone ou ordinateur)

Engagement pour 3 séances, donc 3 dates - Groupe de 15 personnes adultes maximum

Les prochains groupes (constitués par type de handicap) :

Situation de handicap moteur : de 17h45 à 19h - Les 03 et 31 mai et le 21 juin 2023. Situation de handicap intellectuel : de 17h45 à 19h - Le 05 mai et les 02 et 23 juin 2023. Situation de handicap psychique : de 17h45 à 19h - Le 10 mai et les 07 et 28 juin 2023. Situation de handicap visuel : de 17h45 à 19h - Les 02 et 16 mai et le 30 juin 2023. Situation de handicap TSA : de 17h45 à 19h - Les 11 et 25 mai et le 08 juin 2023.

Inscription : GROUPEDEPAROLES.INTIMAGIR.HDF@GMAIL.COM

CAF : Demande de subvention 2023

Publié le 13 Avril 2023

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caf du Pas-de-Calais s'engage auprès des partenaires aménageant le territoire pour y développer des services aux familles.

Nous mobilisons notre ingénierie et en complément soutenons financièrement les porteurs de projets œuvrant dans les domaines

d'intervention qui sont de notre compétence : la Petite Enfance, la jeunesse, la parentalité, le Temps Libre des Enfants et des Familles, l'Autonomie des Jeunes, le Logement et l'Habitat, l'Animation de la Vie Sociale et l'Accompagnement des Familles.

Nous accordons des subventions d'investissement ou de fonctionnement dans la limite des crédits disponibles au budget d'action sociale de l'année en cours.

Le guide des aides aux partenaires 2023 est disponible via ce lien : [cliquez ici](#)

Toutefois, 2023 est une année de renégociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui lie la Cnaf et l'Etat. De ce fait, des ajustements pourront être réalisés au cours de l'année et aucune décision ne sera entérinée avant la signature de notre nouvelle COG

Afin de vous accompagner dans votre démarche, ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec nos collaborateurs :

Pour les projets à l'échelle d'un territoire identifié ? L'Antenne de Développement Social en charge du territoire sur lequel le projet sera mis en œuvre
Pour les projets à l'échelle départementale ? La Conseillère Thématique en charge de la thématique sur laquelle porte le projet
Consultez la liste de contacts : [cliquez ici](#)
Ci-joint également un document sur lequel vous pourrez identifier, si besoin, votre Antenne de Développement Social de rattachement : [cliquez ici](#)

Les demandes sont à compléter en ligne sur le site démarches-simplifiées.

Demande & Bilan de subvention de fonctionnement
Demande de subvention de fonctionnement
Lien vers le formulaire en ligne qui vous permet de compléter une demande de subvention de

fonctionnement : [cliquez ici](#)

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30/04/2023

Pour ceux ayant bénéficié d'une subvention de fonctionnement par la Caf du Pas-de-Calais en 2022, il vous est demandé de compléter le bilan de vos actions sur un autre formulaire également en ligne.

La complétude de ce bilan est obligatoire pour :

le paiement du solde 2022 la recevabilité du nouveau dossier 2023

La date limite de dépôt des bilans est fixée au 30/04/2023

Lien vers le formulaire électronique qui vous permet de compléter le bilan de votre action 2022 :

[cliquez ici](#)

Demande de subvention d'investissement Lien vers le formulaire en ligne qui vous permet de compléter une demande de subvention d'investissement : [cliquez ici](#)

Pour les dossiers concernant les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Relais Assistants maternels (RAM), un formulaire spécifique vous sera communiqué par votre antenne de rattachement.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31/05/2023.

Lancement des travaux du prochain plan régional santé environnement (PRSE4)

Publié le 13 Avril 2023

Bénéficier d'un environnement de qualité est une condition indispensable à la santé. Élaboré conjointement par l'ARS, la Préfecture et la Région, et après une large consultation des acteurs régionaux en santé-environnement, le PRSE 4 sera adopté en décembre. Son ambition : placer la santé au cœur des préoccupations environnementales, de développement économique et d'aménagement du territoire.

Il va ainsi accompagner de nombreuses initiatives à impact positif dans le domaine de la santé environnementale en Hauts-de-France pour les 5 prochaines années.

Un plan régional santé environnement

Le Plan régional santé environnement (PRSE) 2023-2027 constituera le cadre de référence de l'action en santé-environnement en Hauts-de-France. Objectif : promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des habitants de la région. En lien avec d'autres outils comme les Contrats Locaux de Santé, le [Projet Régional de santé](#), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, etc., il vise à réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé.

La dynamique autour du PRSE

Pour l'élaboration et le suivi de ce plan, la concertation locale s'appuie sur un groupe régional santé-environnement d'une quarantaine de personnalités et organisations régionales du monde de la recherche, de la santé, du secteur économique et de la société civile. Ils se sont réunis pour la première fois ce mercredi 12 avril.

L'année sera ponctuée d'ateliers de travail thématiques, d'enquêtes en ligne, d'entretiens personnalisés et de rendez-vous de concertation de tous les acteurs :

des entretiens thématiques avec les acteurs du précédent Plan et les nouveaux acteurs en avril et mai

Une enquête en ligne destinée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de recueillir leurs enjeux locaux et leurs attentes en avril-mai

des ateliers de travail sur les futurs axes du PRSE en juin

Une phase de consultation et d'approbation du plan en octobre et novembre

[Plus d'informations ici.](#)

Regards croisés et autodétermination des enfants en situation de polyhandicap

Publié le 13 Avril 2023

L'autodétermination des enfants en situation de polyhandicap le 24 mai 2023 de 9h00 à 16h30 dans les locaux de l'IRTS à Loos.

Cette journée s'adresse aux personnes accompagnées, familles, professionnels du médico-social et de l'Éducation Nationale

Lien d'inscription : [INSCRIVEZ-VOUS ICI](#)

Rencontres régionales de l'inclusion dans l'emploi (4 mai 2023, Lille)

Publié le 13 Avril 2023

La DREETS Hauts-de-France donne rendez-vous aux acteurs et partenaires de l'inclusion des Hauts-de-France, des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des entreprises adaptées pour une journée régionale sur la place des acteurs de l'inclusion dans l'économie locale de demain. Pré-programme et inscriptions.

L'occasion de réfléchir ensemble sur l'économie de proximité, les métiers de la transition écologique, les coopérations territoriales et les évolutions des métiers : autant d'opportunités pour assurer le développement économique des structures de l'IAE et des entreprises adaptées et pour favoriser l'intégration professionnelle des salariés accompagnés.

Cette journée s'inscrit dans le cadre des travaux du comité régional d'inclusion dans l'emploi (CRIE) qui visent à créer des communautés d'échanges et de partage à destination des structures de l'IAE et des entreprises adaptées.

Clôture des inscriptions le 21 avril. Au 6 avril : plus de 170 inscrits !

[Plus d'informations ici](#)

Appel à initiative ; Semaine INTIMAGIR Hauts de France:

Publié le 12 Avril 2023

APPEL A INITIATIVE

INTIMAGIR Hauts de France propose une semaine dédiée à la vie intime, affective, sexuelle, parentale et lutte contre les violences pour les personnes en situation de handicap.

Vous souhaitez proposer une animation gratuite sur le sujet ?

Remplissez le questionnaire en scannant le QR code sur le flyer.

Contact : SEMAINE.INTIMAGIRHDF@GMAIL.COM

[Replay] « J'ai des droits en santé ! » : revivez la projection débat des vidéos en replay

Publié le 12 Avril 2023

Le 29 mars dernier, le GEM Les Ch'tits Bonheurs, le CREAI Hauts-de-France et France Assos Santé Hauts-de-France ont organisé une projection publique des mini-vidéos « J'ai des droits ! En santé » à la Gare Saint Sauveur en présence de nos financeurs, partenaires et personnes concernées par les mesures de protection.

Si vous n'avez pas pu assister à l'événement, un replay filmé par [F2L](#) est disponible sur la [chaîne YouTube du CREAI Hauts-de-France](#)

Lancement du site internet DIMA

Publié le 11 Avril 2023

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture du site internet de la Communauté mixte de recherche DIMA (Déficience intellectuelle & Maladie d'Alzheimer) :

<https://www.social-project.fr/dima>

DIMA est un projet porté par l'IRTS des Hauts-de-France en partenariat avec notre CREAI. Il a pour objectif de rassembler des chercheur.e.s, des familles, des professionnels du handicap, de la gérontologie, de la santé, de la formation, des personnes en situation de handicap, des étudiants et des personnes ressources autour d'une problématique partagée : comment accompagner les personnes qui ont une déficience intellectuelle et qui sont confrontées à la maladie d'Alzheimer, parce qu'elles sont elles-mêmes atteintes par la maladie ou parce qu'elles sont confrontées à sa survenue chez un.e de leurs proches.

L'activité de la communauté DIMA s'organise autour de plusieurs axes :

L'animation de groupes de travail sur les expériences et besoins des professionnels, les expériences et besoins des familles, les expériences et besoins des personnes en situation de handicap, les démarches diagnostiques adaptées et la sensibilisation des professionnels de santé, les freins à un accompagnement global des personnes handicapées malades d'Alzheimer. L'organisation, trois fois par an, de séminaires visant à faire avancer la réflexion en croisant les points de vue, les expériences et les savoirs de l'ensemble des membres de la communauté. L'information et la communication par la création d'un site Internet, d'une lettre d'information, de pages sur les réseaux sociaux. Le développement des relations à l'international afin de voir ce qui se fait, autour de cette question, dans d'autres pays.

Vous êtes concerné.e par cette problématique à titre personnel, professionnel, familial ou autre ?

Vous souhaitez obtenir des informations sur le projet DIMA ?

Vous voulez partager une réflexion, une expérience sur le sujet ?

N'hésitez pas à prendre contact avec Muriel Delporte, conseillère technique au CREAI et coordinatrice

Ce projet est financé par l'IRESP – CNSA dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche » du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » 2021.

APPEL À PROJET

Appel à projets 2023 : Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Publié le 14 Mars 2023

Parce que la dignité et la citoyenneté sont inaliénables, la Fondation de France soutient depuis plus de 20 ans des initiatives visant un meilleur respect des droits et libertés des personnes âgées vulnérables : liberté d'aller et venir, de pensée et de conscience. Elle a par ailleurs toujours encouragé leur participation à la vie de la cité ainsi que leur pouvoir d'agir et de décider. Elle répond en cela à une faiblesse de notre société qui ne reconnaît pas pleinement nos aînés comme des citoyens à part entière.

La pandémie de 2020 a révélé les conséquences du manque chronique de moyens dans le secteur de l'aide et des soins sur la qualité de vie des personnes âgées, de leurs familles et des professionnels. Elle a fait émerger des questions éthiques autour des notions de risque, de liberté et de sécurité : comment protéger sans isoler et donc sans porter atteinte à l'intégrité physique et morale ainsi qu'à la citoyenneté ? Comment améliorer à la fois la qualité de vie au travail des professionnels et le bien-être des personnes âgées ? Comment concilier l'obligation de protéger et celle de respecter la liberté d'aller et venir ? Des moyens financiers et humains supplémentaires vont être apportés mais ils ne suffiront pas. Pour répondre aux enjeux de l'inclusion sociale et citoyenne des personnes âgées vulnérables, les politiques publiques s'orientent vers l'habitat inclusif, l'adaptation architecturale des lieux de vie, une plus grande ouverture des établissements et services sur l'extérieur. Elles prévoient également la mutation des EHPAD en pôles de ressources gérontologiques locaux, la transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en services autonomie.

Ces politiques doivent s'accompagner d'actions visant un meilleur respect des droits et libertés des premiers concernés : les vieux. En effet, pour la Fondation de France, la participation des aînés aux décisions qui les concernent et le respect de leur droit au choix conditionnent une pleine citoyenneté. S'impose alors un réel dialogue autour des situations à risque, des choix et responsabilités, qui doit impliquer tous les acteurs concernés : aidants bénévoles ou familiaux professionnels, personnes âgées, autorités de tarification.

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives qui favorisent la participation des personnes âgées vulnérables dans tous leurs lieux de vie, afin qu'elles restent citoyennes à part entière jusqu'à la fin de leur vie, ni surprotégées, ni infantilisées, ni instrumentalisées. Il a pour objectif de soutenir tous les acteurs, (professionnels, bénévoles, proches aidants) qui s'engagent dans ce sens, à domicile comme

en institution.

[Déposer un dossier en ligne](#)

Moi(s) Sans Tabou ; Recensement des actions de santé sexuelles

Publié le 20 Avril 2023

Le Moi(s) Sans Tabou approche !

Nous vous rappelons que l'édition 2023 est axée autour de la promotion de la santé sexuelle et des thématiques suivantes :

Grossesses non désirées Prévention des IST Dysfonctions sexuelles et maladies chroniques Violences

Nous recensons les actions santé sexuelle prévues par vos structures du 15 mai au 15 juin afin de pouvoir les valoriser à travers la communication faite pour le Moi(s) Sans Tabou : dossier de presse, calendrier des actions sur la page internet de l'évènement, réseaux sociaux...

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre le temps de le compléter le tableau de recensement ci-joint pour votre structure ou de le diffuser auprès de votre réseau.

Retour souhaité par mail d'ici jeudi 04 mai au plus tard par mail à iwohrel@ch-tourcoing.fr

Documents joints

[recensement_actions__mois_sans_tabou_2023.xlsx](#)

Programme de soutien à la recherche "Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels"

Publié le 07 Mars 2023

En 2023, le programme de soutien à la recherche devient « Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels ». Il comprend 3 appels à projets de recherche et 2 dispositifs de soutien :

L'appel à projets de recherche « Analyse des politiques de l'autonomie, de l'offre médico-sociale et des besoins des publics (APAOB) » (session 1) prend la suite de l'appel à projets « Établissements, services et transformation de l'offre médico-sociale » L'appel à projets de recherche thématique « Troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement et sciences humaines et sociales

(TSA, TND et SHS) » (session 1) L'appel à projets de recherche dit « Blanc » (session 14). Le dispositif « Soutien aux communautés mixtes de recherche (SCMR) » (session 4) Le dispositif pour les doctorants « Financement de contrats doctoraux et de quatrième année de thèse » (session 1)

Documents joints

Les [textes des appels à projets et des dispositifs](#) dans la rubrique dédiée ; Le [replay du webinaire](#) qui précise les modalités de soumission aux appels à projets et dispositifs, comme le [diaporama de présentation \(pdf\)](#) ; La [foire aux questions \(pdf\)](#) sera prochainement actualisée ; un [guide du candidat pour les appels à projets de recherche et dispositifs \(pdf\)](#) ; un [guide du candidat spécifique pour les modalités de soutien aux « doctorant » \(pdf\)](#).

[Pour en savoir plus](#)

Lancement du concours de court-métrage inter-vues : pouvoir d'agir

Publié le 11 Octobre 2022

Dans le cadre de la 4^{ème} édition du festival « Inter-Vues » qui se tiendra le 16 juin 2023, l'IRTS Hauts-de-France ouvre les inscriptions pour participer au concours de court-métrage sous la thématique « Pouvoir d'agir ».

Ce festival s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'action en faveur du travail social du fait de sa volonté à mettre en scène la formation à partir des personnes accompagnées. L'objectif est de promouvoir et de valoriser les métiers, les professionnels et les usagers du champ de l'intervention sociale. Le travail social doit être mis à la lumière par tous ceux qui le souhaitent.

La forme importera moins que le fond du court-métrage. Ce ne sont pas les compétences techniques et artistiques ou encore la qualité des images qui seront attendues. Tous les outils d'enregistrement sont permis : téléphone portable, tablette, appareil photo, caméscope, etc...

Les concourants peuvent être :

- des travailleurs sociaux, professionnels et bénévoles des services et structures d'action socio-éducative, sociale et médico-sociale, de solidarité, d'insertion et de lutte contre les exclusions
- des personnes accompagnées par des professionnels de l'intervention sociale
- des étudiants des établissements de formation en travail social

L'invitation à concourir est lancée ! Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 05 mai 2023.

[En savoir plus.](#)

Interventions non médicamenteuses et maladie d'Alzheimer

Publié le 04 Avril 2023

Les interventions non médicamenteuses sont des outils clés pour améliorer l'accompagnement des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée. Leurs objectifs sont de maintenir et/ou améliorer le fonctionnement cognitif, psychologique, social et physique et plus globalement la qualité de vie des personnes malades.

Pour être mieux connues, reconnues et déployées plus largement, il est essentiel d'en évaluer les effets et leur mise en œuvre de manière scientifique en suivant les critères de la médecine fondée sur les preuves.

Partant de ces constats, et parce qu'elle fait des INM une priorité d'action, la Fondation souhaite par cet appel à projets soutenir toute étude interventionnelle dont les objectifs sont d'aider au passage d'une intervention prometteuse à une intervention probante.

Modalités de participation

Être une structure française
Mettre en œuvre une ou plusieurs INM à domaine unique ou multi domaine pour les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée ;
Mener une étude interventionnelle portée conjointement par toute structure accueillant et/ou accompagnant des personnes malades et une équipe de recherche qualifiée interne ou externe.

[Pour en savoir plus](#)

Démocratie en santé

Publié le 04 Avril 2023

L'ARS Hauts-de-France a convenu d'organiser en 2023, en concordance avec la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) pour la septième année consécutive, un appel à initiatives.

Objectif : soutenir toute action permettant l'expression des attentes et des besoins en santé d'une population, en particulier des usagers sur un territoire de projet.

Il s'agira de développer sur un territoire de projet (projet territorial) ou plusieurs territoires (projet régional ou supra territorial) des Hauts-de-France, toute action permettant l'expression des attentes et besoins en santé d'une population, en particulier des usagers. Un territoire de projet se définit en fonction du projet qui s'y inscrit, c'est un territoire d'initiatives d'acteurs de santé. Il peut donc s'agir d'un territoire géographique : un quartier, une commune, une intercommunalité, ... ou d'un territoire d'une communauté comme l'ensemble des résidents d'un établissement médico-social, des usagers ciblés par un dispositif de coordination de soins, des habitants d'un territoire où se décline un contrat local de santé (CLS), des patients d'un service hospitalier, des élèves d'un établissement scolaire, des aidants et proches accompagnés par une structure,

Afin de mettre à la disposition des usagers les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser

dans les décisions qui les concernent avec les autres acteurs de santé, les moyens sont divers et la structure du processus démocratique reste libre (écrite, orale, numérique, ...) dans la mesure où ils garantissent la participation et la compréhension de tous. L'innovation et l'accessibilité (logique de conception universelle) seront à privilégier (à titre d'exemple : traduction en langue étrangère, plateforme participative, formations, ...).

Une attention particulière sera portée sur les projets concernant les populations les moins autonomes et/ou les plus démunies, la typologie de ces dernières étant notamment définie dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

La candidature, sous la forme d'une lettre d'intention (cf. modèle en annexe) est à envoyer à :

ars-hdf-democratiesanitaire@ars.sante.fr en précisant en objet « AAI DS 2023 + nom de la structure »

[Pour en savoir plus](#)

France 2030 - Tiers-Lieux d'Expérimentation

Publié le 04 Avril 2023

Cet appel à projets s'inscrit dans une perspective pluri annuelle 2022-2026. L'ensemble du programme est doté de 63 M€, répartis sur les 4 années couvertes par l'appel à projets (2023-2026). Il vise à financer des Tiers-Lieux d'Expérimentation pour des nouvelles solutions numériques favorisant la médecine 5P (préventive, prédictive, participative, personnalisée, pertinente). Cette action vient répondre au manque de terrains d'expérimentation, une limite identifiée au développement de la filière numérique en santé. 30 Tiers-Lieux d'Expérimentation seront ainsi sélectionnés entre 2022 et 2024, selon 3 vagues successives d'appels à projets qui seront opérées par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat.

Ces Tiers-Lieux d'Expérimentation seront financés pour :

Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions ; Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) ; Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ; Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ; Mener des études de besoins des usagers ; Créer un maillage pérenne de structures d'expérimentation dans le secteur de la santé.

Les Tiers-Lieux d'Expérimentation sélectionnés par cet AAP auront accès à deux enveloppes financières :

Une enveloppe dédiée à l'animation du Tiers-Lieu d'Expérimentation ; Une enveloppe spécifique leur permettant de co-financer l'expérimentation de solutions numériques.

100 expérimentations sont visées d'ici 2026.

[Pour en savoir plus](#)

France 2030 - Tiers-Lieux d'Expérimentation

Publié le 13 Avril 2023

Cet appel à projets s'inscrit dans une perspective pluri annuelle 2022-2026. L'ensemble du programme est doté de 63 M€, répartis sur les 4 années couvertes par l'appel à projets (2023-2026).

Il vise à financer des Tiers-Lieux d'Expérimentation pour des nouvelles solutions numériques favorisant la médecine 5P (préventive, prédictive, participative, personnalisée, pertinente).

Cette action vient répondre au manque de terrains d'expérimentation, une limite identifiée au développement de la filière numérique en santé.

30 Tiers-Lieux d'Expérimentation seront ainsi sélectionnés entre 2022 et 2024, selon 3 vagues successives d'appels à projets qui seront opérées par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat.

Ces Tiers-Lieux d'Expérimentation seront financés pour :

Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions ;Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) ;Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ;Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ;Mener des études de besoins des usagers ;Créer un maillage pérenne de structures d'expérimentation dans le secteur de la santé.

Les Tiers-Lieux d'Expérimentation sélectionnés par cet AAP auront accès à deux enveloppes financières :

Une enveloppe dédiée à l'animation du Tiers-Lieu d'Expérimentation ; Une enveloppe spécifique leur permettant de co-financer l'expérimentation de solutions numériques.

100 expérimentations sont visées d'ici 2026.

[Commencer la démarche ici.](#)

Appel à projets vacances 2023

Publié le 14 Février 2023

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Régional des Hauts-de-France VO apporter un soutien aux projets et initiatives innovantes du territoire, anime un réseau d'acteur et travaille à la qualification des porteurs de projets.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Vacances Ouvertes apporte un appui conseil aux professionnels et bénévoles porteurs de projets vacances et membre du réseau. Cet accompagnement dédié et personnalisé peut intervenir soit par téléphone soit sur site et permet à Vacances Ouvertes d'accompagner finement chaque structure et chaque professionnel dans sa démarche projet.

En plus de cet accompagnement individualisé, Vacances Ouvertes propose des temps d'accompagnement collectifs à travers des échanges de pratiques entre professionnels au sujet libre ou thématique ou des rencontres via la Communauté de Pratiques (CoP).

L'ANIMATION DU RÉSEAU ET DES TERRITOIRES

De plus, comme chaque année, Vacances Ouvertes s'efforce d'être au plus près des territoires en participant aux réseaux locaux (REAAP, réunions d'informations collectives des CAF ou des départements ...) mais aussi en participant aux temps forts proposés en région et à différentes instances régionales : Conseil d'administration de l'UNAT, conseil d'administration de la CRESS ...

[Appel à projets Hauts-de-France](#)

Fondation Mustela - Enfance et parentalité

Publié le 27 Mars 2023

Comme chaque année, la Fondation Mustela lance son appel à projets pour des travaux en lien avec l'enfance et la parentalité. Ce sont ainsi 33 000€ de Prix et Bourses qui seront répartis entre plusieurs domaines de recherches – Recherche pour l'enfance, Vulnérabilités, recherche action, et la recherche en maïeutique.

Ces appels à projet concernent tous les chercheurs et toutes les chercheuses travaillant sur des sujets en lien avec la parentalité et l'enfance, que ce soit en master, doctorat ou post-doc ou, pour le prix Recherche-action, en marge de leur activité.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 5 juin, et jusqu'au 20 juillet pour la Bourse de recherche en Maïeutique.

[Pour en savoir plus](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 18 avril

Publié le 13 Avril 2023

JO du 12 avril 2023

Décision no 2023-03 du 30 mars 2023 fixant pour 2023 le montant des contributions versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux budgets des agences régionales de santé en application de l'arrêté du 28 février 2023 fixant pour l'année 2023 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

[Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0086 du 12/04/2023](#)
(legifrance.gouv.fr)

Veille au 04 avril 2023

Publié le 04 Avril 2023

Action sociale

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/2B/2023/41 du 24 mars 2023 relative à la revalorisation au 1er avril 2023 des prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et dans le département de Mayotte

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/6 du 31 mars 2023](#)

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/2A/2C/2023/42 du 28 mars 2023 relative à l'évolution des pensions d'invalidité, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, de la majoration pour aide constante d'une tierce personne, des prestations versées au titre de la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles et du capital décès au titre de l'année 2023

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/6 du 31 mars 2023](#)

Numérique

INSTRUCTION N° DGOS/PF5/DNS/2023/28 du 21 mars 2023 relative à l'actualisation du programme Ségur Usage Numérique en Etablissement de Santé (SUN-ES)

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/6 du 31 mars 2023](#)

Protection de l'enfance

Décret n° 2023-207 du 28 mars 2023 fixant la liste des départements participant à l'expérimentation de la mise en place d'un comité départemental pour la protection de l'enfance

[JORF n°0075 du 29 mars 2023](#)

Psychiatrie

Arrêté du 20 mars 2023 modifiant l'arrêté du 26 août 2019 relatif à l'expérimentation « Parcours de soins pour patients bipolaires - Passport BP »

[JORF n°0077 du 31 mars 2023](#)

Veille du 28 mars 2023

Publié le 27 Mars 2023

Accessibilité

LOI no 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture (1)

[JORF n°0059 du 10 mars 2023](#)

Action sociale

INSTRUCTION N° SGMCAS/CNR/2023/35 du 17 mars 2023 relative à la pérennisation du Conseil national de la refondation en santé (CNR Santé) dans les territoires

Date de mise en ligne : 23/03/2023

Autonomie

Arrêté du 13 mars 2023 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Autonomie : vieillissement et situations de handicap » - vague 2

[JORF n°0065 du 17 mars 2023](#)

COVID-19

Arrêté du 13 mars 2023 relatif au financement de prestations exceptionnelles pour les établissements de santé et établissements médico-sociaux liées à l'épidémie de covid-19

[JORF n°0063 du 15 mars 2023](#)

ESSMS

Arrêté du 8 mars 2023 modifiant l'arrêté du 16 août 2022 relatif à un programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) - Fonction « Dossier usager informatisé pour le domaine Personnes en difficultés spécifiques » - Vague 1

[JORF n°0071 du 24 mars 2023](#)

Partage de données

Décret no 2023-188 du 17 mars 2023 relatif à la création d'un traitement de données à caractère personnel visant à faciliter le partage de données entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et portant diverses dispositions en matière d'insertion

[JORF n°0067 du 19 mars 2023](#)

Psychiatrie

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2023/21 du 27 février 2023 relative aux compartiments régionaux du modèle de financement de la psychiatrie

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/5 du 15 mars 2023](#)

Veille au 14 mars 2023

Publié le 14 Mars 2023

Nomination

Arrêté du 27 février 2023 portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France

[JORF n°0057 du 8 mars 2023](#)

PSH

Circulaire du 6-2-2023 MESR - DGEIP A2-3 - MASA-MS-MC-MSP-MSAPH

Adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant

[Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche – n°10 du 09 mars 2023](#)

Surendettement

Circulaire du 17 janvier 2023 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers

Date de mise en ligne : 30/01/2023

Veille au 07 mars 2023

Publié le 07 Mars 2023

COVID-19

Arrêté du 27 février 2023 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 relatif aux mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé maintenues en matière de lutte contre la Covid-19

[JORF n°0050 du 28 février 2023](#)

ESSMS

NOTE D'INFORMATION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD3A/DGOS/SDPF/2023/23 du 20 février 2023 relative aux modalités d'application des mesures d'aides disponibles pour les établissements de santé, centres de santé, maisons de santé pluri professionnelles, dispositifs d'appui à la coordination et les établissements et services médico-sociaux pour faire face à la crise énergétique

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/4 du 28 février 2023](#)

FIR

Arrêté du 27 février 2023 fixant pour l'année 2022 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale (rectificatif)

[JORF n°0054 du 4 mars 2023](#)

Arrêté du 27 février 2023 fixant pour l'année 2022 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

[JORF n°0052 du 2 mars 2023](#)

Personnes âgées

Arrêté du 27 février 2023 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2020 relatif à l'expérimentation des dispositifs renforcés de soutien au domicile (DRAD) pour les personnes âgées

[JORF n°0053 du 3 mars 2023](#)

Professionnels

Décret n° 2023-158 du 6 mars 2023 modifiant le décret n° 2023-2 du 2 janvier 2023 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant pour les travailleurs

[JORF n°0056 du 7 mars 2023](#)

Violences conjugales

LOI n° 2023-140 du 28 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales (1)

[JORF n°0051 du 1 mars 2023](#)

Veille au 28 février 2023

Publié le 28 Février 2023

COVID-19

Arrêté du 27 février 2023 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 relatif aux mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé maintenues en matière de lutte contre la Covid-19

[JORF n°0050 du 28 février 2023](#)

Décret n° 2023-86 du 10 février 2023 modifiant le décret n° 2020-650 du 29 mai 2020 relatif au traitement de données dénommé « TousAntiCovid » et le décret n° 2021-901 du 6 juillet 2021 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Convertisseur de certificats »

[JORF n°0036 du 11 février 2023](#)

Décret n° 2023-99 du 15 février 2023 modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, et le décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19

[JORF n°0040 du 16 février 2023](#)

Finance

Décision n° 2022-43 du 16 décembre 2022 modifiant la décision n° 2022-32 du 28 octobre 2022 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2022

[JORF n°0042 du 18 février 2023](#)

LOI n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 (rectificatif)

[JORF n°0036 du 11 février 2023](#)

Handicap

Arrêté du 15 février 2023 fixant pour 2023 le niveau de la contribution du programme 157 « Handicap et dépendance » au fonds d'intervention régional

[JORF n°0044 du 21 février 2023](#)

MJPM

Arrêté du 15 février 2023 portant modification de l'arrêté du 25 avril 2022 modifié fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs relevant du I de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles

[JORF n°0047 du 24 février 2023](#)

Numérique

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/DNS/CNSA/2023/13 du 16 janvier 2023 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme « ESMS Numérique »

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/3 du 15 février 2023](#)

Veille au 07 février 2023

Publié le 07 Février 2023

Personnes en situation de précarité

NOTE D'INFORMATION N° DGOS/R4/2023/1 du 12 janvier 2023 relative au modèle de convention entre l'établissement de santé et l'Assurance maladie pour la prise en charge des patients en situation de précarité prévu dans l'instruction n° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS)

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/2 du 31 janvier 2023](#)

Travail

Arrêté du 31 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 25 février 2016 fixant les libellés, l'ordre et le regroupement des informations figurant sur le bulletin de paie mentionnées à l'article R. 3243-2 du code du travail

[JORF n°0032 du 7 février 2023](#)

Arrêté du 17 janvier 2023 fixant le montant maximum de l'aide financière du comité social et économique et celle de l'entreprise versées en faveur des salariés prévues à l'article L. 7233-4 du code du travail pour 2023

[JORF n°0032 du 7 février 2023](#)

Arrêté du 22 décembre 2022 portant application des dispositions prévues à l'article R. 314-197 du code de l'action sociale et des familles relatives aux modalités de transmission à la commission nationale d'agrément des conventions et accords et à la liste des pièces du dossier de demande d'agrément

[JORF n°0030 du 4 février 2023](#)

Violences sexuelles

Décret n° 2023-72 du 6 février 2023 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Témoignages CIIVISE »

[JORF n°0032 du 7 février 2023](#)

Veille au 31 janvier 2023

Publié le 31 Janvier 2023

Action sociale

Décret n° 2023-33 du 26 janvier 2023 relatif au régime d'assurance chômage

[JORF n°0023 du 27 janvier 2023](#)

COVID-19

Décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023 relatif aux arrêts de travail dérogatoires délivrés aux personnes contaminées par la Covid-19

[JORF n°0024 du 28 janvier 2023](#)

Handicap

CIRCULAIRE N° CABINET/2023/7 du 13 janvier 2023 relative à la journée pour l'égalité des droits

et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le 11 février 2023

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/2 du 31 janvier 2023](#)

CIRCULAIRE N° CABINET/2023/8 du 13 janvier 2023 relative au rôle et aux missions des sous-préfets référents handicap et inclusion au sein de chaque préfecture

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/2 du 31 janvier 2023](#)

Sécurité sociale

Arrêté du 2 janvier 2023 fixant pour 2023 le montant du versement mentionné à l'article L. 911-7-1 du code de la sécurité sociale

[JORF n°0022 du 26 janvier 2023](#)

Veille au 24 janvier 2023

Publié le 24 Janvier 2023

COVID-19

Arrêté du 18 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 relatif aux mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé maintenues en matière de lutte contre la covid 19

[JORF n°0016 du 19 janvier 2023](#)

Sécurité au travail

Arrêté du 7 septembre 2022 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

[JORF n°0019 du 22 janvier 2023](#)

Veille au 17 janvier 2023

Publié le 17 Janvier 2023

Personnes âgées

INSTRUCTION N° DGCS/SD5DIR/CNSA/2022/251 du 9 décembre 2022 modifiant l'instruction du 25 avril 2022 relative à la mise en œuvre du plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/1 du 16 janvier 2023](#)

Social

NOTE D'INFORMATION INTERMINISTÉRIELLE N° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DIHAL/2022/279 du 15 décembre 2022 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2022-2023

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/1 du 16 janvier 2023](#)

Prestations sociales

Montants applicables à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à compter du 1er janvier 2023

[DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE](#)

Tarifs et montants applicables aux différents éléments de la prestation de compensation (PCH) à compter du 1er janvier 2023

[DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE](#)

Circulaire Référence : 2022-34 Montant des paramètres financiers des prestations d'action sociale servies à compter du 1 er janvier 2023

[CNAV 14/12/2022](#)

ACTUS SOCIALES

Des outils de l'Anap pour faciliter le recueil de l'expérience des usagers

Publié le 20 Avril 2023

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) diffuse des outils pour "faire de l'expérience patient et usager un levier de performance".

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) diffuse trois publications pour « faire de l'expérience patient et usager un levier de performance » dans les établissements médico-sociaux.

Cette « expérience usager » désigne la perception qu'ont les personnes de leur vécu tout au long de leur parcours d'accompagnement.

Au-delà de la définition de ce concept et de ses enjeux, ces documents regroupent des fiches pratiques sur les méthodes de recueil de l'expérience de l'utilisateur : techniques d'observation, entretiens, journal de bord...

Des conseils sont également donnés pour traiter et exploiter les données recueillies et la construction de solutions avec l'utilisateur pour améliorer son expérience.

Dans les prochaines semaines, l'Anap mettra en ligne un site internet dédié à ce sujet. Il donnera accès à des cas d'usage de professionnels et des solutions numériques qui facilitent le recueil de l'expérience utilisateur.

Pour en savoir plus cliquez [ici](#).

Documents joints

[doc_anap_recueil_experience_usager_avril_23.pdf](#)

Le dernier numéro de la revue Vie Sociale est paru !

Publié le 11 Avril 2023

Découvrez le dernier numéro de la revue Vie Sociale "Handicap et vieillesse : la citoyenneté à l'épreuve des assignations" coordonné par Muriel Delporte, conseillère technique au CREAI Hauts-de-France et Lydie Gibey, directrice du CREAI Ile-de-France : <https://www.editions-eres.com/ouvrage/5097/handicap-et-vieillesse-la-citoyennete-a-lepreuve-des-assignations>

CREAI ORS Occitanie - L'autodétermination des personnes en situation de handicap

Publié le 04 Avril 2023

Cette revue de la littérature a pour objectif de faire le point sur le sujet et de mettre à disposition des professionnels du secteur des informations récentes. La première partie fournit des éléments de cadrage. Elle propose des définitions, présente les différents concepts associés et modèles théorisés.

Elle pose le cadre législatif et présente quelques recommandations en vigueur. La deuxième partie détaille une sélection d'outils favorisant sa mise en œuvre : outils d'évaluation mais aussi projet d'établissement, projet d'accompagnement, projet de vie ou Conseil à la vie sociale (CVS). La troisième partie propose des pistes d'action en présentant quelques initiatives inspirantes d'autodétermination des personnes accompagnées mises en place par les professionnels et les ESSMS.

[Note documentaire](#)

Source : CREAI ORS Occitanie, mars 2023

En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières

Publié le 04 Avril 2023

Résumé de l'auteur :

En 2021, un enfant âgé de 1 à 15 ans sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières.

Plus largement, un enfant sur trois subit au moins une privation parmi une liste de quinze éléments de la vie courante reconnus nécessaires, dont dix propres aux enfants.

10,6 % des enfants subissent au moins trois de ces privations et se trouvent ainsi en situation de « privation matérielle spécifique aux enfants ».

Pourtant, au sein d'un même ménage, les enfants souffrent moins de certaines privations que leurs parents ; ainsi, parmi les ménages dans lesquels les parents ont déclaré ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine pour des raisons financières, un sur deux seulement déclare que les enfants ne peuvent pas partir en vacances non plus.

Depuis 2009, la proportion d'enfants en situation de privation matérielle spécifique aux enfants a diminué, mais les conditions de vie des enfants restent plus difficiles pour ceux vivant en famille monoparentale (un enfant sur quatre est exposé au risque de privation matérielle spécifique en 2021) ou nombreuse (un sur six).

En 2021, 6,1 % des enfants de moins de 16 ans cumulent risque de pauvreté monétaire et privation matérielle spécifique aux enfants.

[Données](#)

Source : Insee, 23 mars 2023

DPJJ - Référentiel d'évaluation de la situation des jeunes suivis dans le champ pénal

Publié le 04 Avril 2023

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a publié un référentiel consacré à l'évaluation des situations des mineurs et jeunes majeurs suivis dans le champ pénal par le secteur public et le secteur associatif habilité. Il s'inscrit dans la continuité et en complément du cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger élaboré par la Haute autorité de santé (HAS).

L'objectif de ce document ressource est de mieux évaluer pour mieux accompagner

[Référentiel](#)

Source : CNAPE, 27 mars 2023

CNAPE - Protéger et accompagner les MNA en conflit avec la loi

Publié le 04 Avril 2023

La question de la délinquance des mineurs non accompagnés (MNA) est aujourd'hui une préoccupation majeure pour les responsables politiques.

Les chiffres l'attestent : les MNA constituent entre un cinquième et un quart du public détenu dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

La CNAPE met ici en évidence le contexte d'émergence de la délinquance des MNA et émet des recommandations relatives à leur prise en charge.

[Contribution](#)

Source : CNAPE, 29 mars 2023

Rapport du rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées

Publié le 04 Avril 2023

Le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Gerard Quinn, présente ici les actions menées en 2022 . Il expose comment adapter les services aux personnes en situation de handicap.

Une étude thématique prouve que les services actuels maintiennent les personnes handicapées dans une situation de dépendance. Cela est contraire à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui prône la reconnaissance de la qualité de personne, l'autonomie et l'inclusion sociale.

Le Rapporteur spécial passe en revue les différents moyens d'action dont les États disposent pour amorcer le virage et contribuer à la transformation des services aux personnes handicapées.

[Rapport](#)

Source : Nations Unies, janvier 2023

Le guide de l'accessibilité. Pour les jeunes porteurs de troubles sensoriels.

Publié le 04 Avril 2023

Le projet Erasmus+ Open up a pour objectif de mettre en commun les bonnes pratiques permettant d'évaluer les innovations en matière d'éducation inclusive pour les jeunes européens porteurs de troubles sensoriels.

Le présent [Guide de l'accessibilité](#) entend contribuer à remplir cet objectif. Il s'adresse aux professionnels de l'éducation formelle et non formelle.

Ce guide a été élaboré à partir de la consultation des acteurs de l'éducation inclusive de cinq régions et agglomérations différentes: les Hauts-de-France, l'Andalousie et les îles Baléares (Espagne), Zagreb (Croatie) et Nicosie (Chypre).

3 axes de travail ont été développés :

Rendre compte des bonnes pratiques d'éducation inclusive dans leurs régions respectives; Identifier les besoins dans leurs contextes locaux; Définir un nouveau profil professionnel de «personne ressource(s) troubles sensoriels» qui permettrait d'améliorer l'accès à l'éducation pour les jeunes porteurs de ces handicaps dans le milieu ordinaire.

Ce guide s'adresse aussi bien à un enseignant travaillant dans un établissement scolaire ordinaire, qu'à un travailleur de jeunesse travaillant dans une organisation accueillant tous les publics.

Ce guide est divisé en deux sections: l'une portant sur les troubles visuels, l'autre sur les troubles auditifs.

Tous les outils, sont disponibles en cinq langues et téléchargeables ici : www.openupproject.eu

Source : Open up project, mars 2023

Des disparités de limitations motrices ou organiques importantes entre les départements

Publié le 04 Avril 2023

Résumé de l'auteur :

Les limitations motrices ou organiques se définissent comme les gênes réduisant les capacités des individus à accomplir certaines fonctions telles la locomotion, la préhension, la souplesse, la digestion, la continence... Le repérage des personnes avec des limitations motrices ou organiques sévères

présenté ici est le résultat de l'indicateur Fish (Faisabilité d'identification des personnes en situation de handicap), construit à partir des données du Système national des données de santé (SNDS). Source administrative déjà issue des remboursements de soins par l'Assurance maladie et échappant aux biais déclaratifs des enquêtes, cet indicateur utilise des données accessibles en continu et sur longue période, sur l'ensemble de la population, quels que soient l'âge ou le lieu de vie permettant ainsi d'améliorer la connaissance des populations dans le domaine de l'autonomie. Ces travaux sont aussi les premiers à proposer une comparaison départementale, tous âges et lieux de vie, du risque de handicap à la suite de ce type de limitations. La population ayant des limitations motrices ou organiques identifiée par l'indicateur est légèrement plus large que dans les sources déclaratives (14 % contre 12 %, soit près de 10 millions de personnes). Si globalement la population souffrant de ces limitations est plutôt âgée et féminine, cet indicateur identifie aussi une population non repérée dans les enquêtes assez jeune et plutôt masculine. Cet indicateur met également en lumière des disparités départementales qui s'accroissent avec l'avancée en âge.

[Questions d'économie de la santé n°276, mars 2023](#)

Source : Irdes, mars 2023

Bien vieillir chez soi ? Bilan et perspectives pour les politiques locales de l'habitat

Publié le 04 Avril 2023

Au 1er janvier 2021, plus d'une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus. Aujourd'hui, la volonté des personnes âgées est de rester le plus longtemps dans leur logement.

L'ANIL propose une étude qui aborde le parcours résidentiel des séniors. Cette étude fait suite à une première publication réalisée par l'ANIL parue en 2010 sur la convergence des politiques publiques du vieillissement et des politiques locales de l'habitat.

Dix années après cette étude, comment a évolué la situation ? Quels sont les dispositifs mis en œuvre ?

[Etude](#)

Source : ANIL, mars 2023

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien

présent dans le mail du Flash Infos.

Chaque semaine, l'intégralité des offres d'emploi est disponible sur [l'Espace Flash en cours](#), en cliquant sur « les dernières offres » (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : [Laurence Allaey](#)

Offres d'emploi : [Marie Declercq](#)

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
